

"GRAINES VOLTZ"

Société Anonyme au Capital de 1 370 000 €

1 Rue Edouard Branly

68000 COLMAR

RCS COLMAR TI 333 822 245

(85 B 260)

APE 4621Z

PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES **A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **DU 27 JUIN 2019**

Première résolution

L'assemblée générale, après présentation du rapport du conseil d'administration, et lecture du rapport des commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L 225-204 et L 204-205 du Code de commerce, décide d'annuler les 74 803 actions auto détenues et de réduire le capital social de 1 370 000 €uros à 1 295 197 €uros, La différence entre la valeur nominale des actions annulées et la valeur boursière des actions annulées à la date définitive de leur annulation sera imputée sur le compte « Autres Réserves ».

L'Assemblée Générale décide qu'à défaut d'opposition des créanciers dans le délai de 20 jours à compter du dépôt au Greffe du Tribunal d'Instance de COLMAR, d'un exemplaire du présent procès-verbal, l'annulation par la société des 74 803 actions auto détenues sera effective.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint à l'effet de constater à l'issue du délai d'opposition des créanciers la réalisation de la réduction de capital et procéder aux formalités de modifications au Registre du commerce et des sociétés.

L'assemblée décide en conséquence, sous la réserve de l'absence d'opposition des créanciers, de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

Article 7 - APPORTS

Il est ajouté un paragraphe 10) ainsi rédigé :

- 10) En application des articles L 225-204 et L 204-205 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire de 27 juin 2019 a décidé d'annuler les 74 803 actions auto détenues et de réduire le capital social de 1 370 000 €uros à 1 295 197 €uros, lequel s'est trouvé divisé en 1 295 197 actions de 1 €uro chacune.

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1 295 197 € divisé en 1 295 197 € de 1 €uro chacune.

Cette résolution est adoptée :

- * pour :
- * contre :
- * abstention :

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration décide d'étendre l'objet social à la production de graines et de jeunes plants de fleurs et de potagères et de modifier l'article 2 de nos statuts de la façon suivante :

Article 2 - OBJET

La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- ✓ toutes opérations de vente en gros et au détail, l'importation et l'exportation de graines, semences, plants, et toutes opérations connexes,
- ✓ la production de graines et de jeunes plants de fleurs et de potagères

Cette résolution est adoptée :

- * pour :
- * contre :
- * abstention :

Troisième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes pour effectuer toutes les formalités de dépôt et de publicité au Registre du Commerce et des Sociétés tenu en annexe au Tribunal d'Instance de COLMAR.

Cette résolution est adoptée :

- * pour :
- * contre :
- * abstention :

"GRAINES VOLTZ"

Société Anonyme au Capital de **1 370 000 Euros**

1, rue Edouard Branly
68000 COLMAR

RCS COLMAR TI 333 822 245
(85 B 260)
APE 4621Z

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2019

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts afin de statuer sur :

- L'annulation des 74 803 actions auto-détenues
- L'extension de l'objet de la société.

En effet, l'assemblée générale mixte du 23 mars 2012 a autorisé le Conseil d'Administration dans le cadre de l'article L 225-179 du Code de commerce à consentir, en une ou plusieurs fois pendant une période de trente-huit mois à compter de cette date, un ou plusieurs plans d'options d'achat d'actions provenant d'un rachat préalable effectué par la société, dans les conditions et les limites fixées par la loi, au bénéfice de l'ensemble du personnel y compris les dirigeants sociaux, désignés de façon discrétionnaire, de la société GRAINES VOLTZ et de ses filiales.

Cette même assemblée a, conformément aux dispositions de l'article L 225-208 du Code de commerce, autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de se substituer les dirigeants de la société, à opérer en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, à l'acquisition d'actions de la société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, soit 137 000 actions.

L'autorisation a été donnée pour une période correspondant au délai de trente-huit mois de l'article L 225-179 du code de commerce.

Les Conseils d'Administration des 12 juillet 2013 et 20 décembre 2013 ont attribué la totalité des actions acquises par la société au titre des options d'achats d'actions aux salariés de la société GRAINES VOLTZ et de ses filiales. Le dernier délai d'option s'est achevé le 19 décembre 2018. 74 803 options consenties n'ont pas été levées, la société détenant en conséquence, à ce jour les 74 803 actions correspondantes.

Nous vous proposons de les annuler. Le capital serait ainsi réduit de 74 803 Euros passant de 1 370 000 Euros à 1 295 197 Euros divisé en 1 295 197 actions de 1 Euro de valeur nominale chacune. La différence entre la valeur nominale des actions annulées et la valeur boursière des actions annulées à la date définitive de leur annulation sera imputée sur le compte « Autres Réserves ».

A défaut d'opposition des créanciers dans le délai de 20 jours à compter du dépôt au Greffe du Tribunal d'Instance de COLMAR, d'un exemplaire du présent procès-verbal, l'annulation par la société des 74 803 actions auto détenues sera effective.

Je vous demande de donner tous pouvoirs à Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint à l'effet de constater à l'issue du délai d'opposition des créanciers la réalisation de la réduction de capital et procéder aux formalités de modifications au Registre du commerce et des sociétés.

Par ailleurs, par décision du 8 février 2019 notre société a décidé la dissolution sans liquidation de notre filiale la société SAULAIS, dissolution entraînant la Transmission Universelle du Patrimoine de la société SAULAIS à notre société et dont l'objet était la production de jeunes plants de fleurs et de potagères, activité qui ne ressort pas explicitement de nos statuts. Le Conseil souhaite en conséquence que notre activité soit étendue à la production de graines et de jeunes plants de fleurs et de potagères et l'article 2 de nos statuts, modifié en conséquence.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le texte des résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

(Article R 225-88 du Code de Commerce)

Conformément à l'article R 225-88 du Code de Commerce, tout actionnaire porteur de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

Nous vous signalons de plus qu'il vous est possible, par une demande unique, d'obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

Les textes en vigueur sur les sociétés commerciales offrent aux actionnaires titulaires de titres nominatifs ou justifiant de leur qualité de propriétaires de titres au porteur la possibilité d'obtenir de la Société, avant la tenue des assemblées, en plus des renseignements inclus dans la présente circulaire et qui doivent accompagner obligatoirement toute formule de procuration, diverses informations complémentaires, à savoir :

- Rapport présenté par le Conseil d'Administration.
- Rapport des Commissaires aux Comptes.

Les actionnaires qui souhaiteraient recevoir ces informations voudront bien remplir et faire parvenir à la Société, la formule ci-dessous.

✂-----

Formule à adresser à :

GRAINES VOLTZ
A l'attention de Mme MANGOLD
1 Rue Edouard Branly
68000 COLMAR

M., Mme.....

Adresse complète.....

.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à

..... titres au porteur inscrits en compte à

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83. du Code de commerce.

A, le2019

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
 Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - *Whichever option is used, shade box(es) like this date and sign at the bottom of the form.*
 A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / *I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.*
 B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / *I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.*

GRAINES VOLTZ
 Société Anonyme au capital de 1.370.000 €
 1 rue Edouard Branly - 68000 Colmar
 RCS Colmar TI 333 822 245

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
 Jeudi 27 juin 2019 à 9:00 heures
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
 Thursday June 27th, 2019 at 9:00 a.m.

Au/at
 1 rue Edouard Branly - 68000 Colmar

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account
 Nominatif Registered
 Porteur Bearer
 Nombre d'actions Number of shares
 Vote simple Single vote
 Vote double Double vote
 Nombre de voix - Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix.
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .

	Oui / Non/No Yes Abst/ABS										Oui / Non/No Yes Abst/ABS																																												
1 <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	H <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	9 <input type="checkbox"/>	8 <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	10 <input type="checkbox"/>	11 <input type="checkbox"/>	12 <input type="checkbox"/>	13 <input type="checkbox"/>	14 <input type="checkbox"/>	15 <input type="checkbox"/>	16 <input type="checkbox"/>	17 <input type="checkbox"/>	18 <input type="checkbox"/>	19 <input type="checkbox"/>	20 <input type="checkbox"/>	21 <input type="checkbox"/>	22 <input type="checkbox"/>	23 <input type="checkbox"/>	24 <input type="checkbox"/>	25 <input type="checkbox"/>	26 <input type="checkbox"/>	27 <input type="checkbox"/>	28 <input type="checkbox"/>	29 <input type="checkbox"/>	30 <input type="checkbox"/>	31 <input type="checkbox"/>	32 <input type="checkbox"/>	33 <input type="checkbox"/>	34 <input type="checkbox"/>	35 <input type="checkbox"/>	36 <input type="checkbox"/>	37 <input type="checkbox"/>	38 <input type="checkbox"/>	39 <input type="checkbox"/>	40 <input type="checkbox"/>	41 <input type="checkbox"/>	42 <input type="checkbox"/>	43 <input type="checkbox"/>	44 <input type="checkbox"/>	45 <input type="checkbox"/>

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Cf. au verso (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
I HEREBY APPOINT: See reverse (4)
 M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne sont valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / in case amendments or new resolutions are proposed during the meeting
 - Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.....
 - Je m'abstiens (abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to vote NO).....
 - Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M. Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom
 / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:
 sur 1^{ère} convocation / on 1st notification
 sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification
 27/06/2019
 Date & Signature

à la banque / to the bank
 à la société / to the company
 C.I.C. - Service Assemblées - 6, avenue de Provence 75452 PARIS Cedex 09



